

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 29 Anglais du cinéma			
Code	ARAN3B02	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Robert BENNETT (robert.bennett@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'anglais est la langue de base de l'animation. Des bonnes notions d'anglais conditionnent très souvent une carrière dans ce secteur.

Cette unité d'enseignement fournit les notions nécessaires en tenant compte des connaissances de départ des étudiants.

Dans cette UE, l'étudiant devra présenter son cv, son travail en anglais de la même façon qu'en entreprise.

Il devra se préparer, aura plusieurs essais qui seront corrigés par l'enseignant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégageant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Compétence 4 **Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement**

- 4.C Mobiliser tout type de technique et d'expression à usage professionnel

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'apprenant sera capable de :

- 1) Utiliser une terminologie appropriée pour chaque étape de sa production.
- 2) Rédiger un cv, une demande d'emploi.
- 3) Dialoguer en anglais lors d'un entretien de recrutement.
- 4) Entretenir un dialogue relatif à l'imagerie numérique orientée animation 3D.
- 5) Défendre et d'argumenter de manière pragmatique en anglais.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN3B02A Anglais du cinéma

24 h / 2 C

Contenu

Guidance pour la rédaction de son CV et de sa demande d'embauche.

Tutorisation pour construire un dialogue constructif lors d'un entretien avec un recruteur.

Sensibilisation aux argumentations relatives au milieu de travail par type de pays sensés recruter (Canada, UK, USA, Belgique, France...)

Démarches d'apprentissage

Rédaction et présentation d'un CV et d'une demande de recrutement spécifique (écrit et orale)

Aide et conseils pour la réalisation d'un demo reel

Dispositifs d'aide à la réussite

Mises en scène de présentation de travaux, plusieurs exercices durant le quadrimestre

Ouvrages de référence

Vos entretiens d'embauche en anglais;

Collectif (Auteur), Guy de Dampierre , Nicolas Manset , Victoria Mortimer et Marianne Ravel.

Supports

workshops avec des personnes anglophones de studios d'animation

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant présentera son demo reel, son CV, sa cover letter comme lors d'un entretien d'embauche dans un studio d'animation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	60				
Période d'évaluation	Exo	40			Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).